



Avoir recours aux assistantes maternelles

Comment trouver sa nounou ?
 Quid de la convention collective ?
 Comment obtenir une aide financière ? Quelles démarches pour embaucher ? Créé en 2000 par la Ville, le relais des assistantes maternelles parents centralise l'ensemble des informations sur les modes de garde à destination des familles. Il propose également diverses animations pour les assistantes maternelles et les professionnels de la garde à domicile. En partenariat avec les autres relais de la Caisse d'allocations familiales et les structures institutionnelles et associatives de la petite enfance, cet organisme situé dans les locaux de la Maison de promotion de la santé permet de guider les parents dans la recherche d'un mode de garde pour leur enfant. Des permanences sont organisées le lundi de 14 h à 19 h, le mercredi de 8 h 30 à 12 h et le premier samedi du mois de 8 h 30 à 11 h 30. Tél. 03 28 59 14 13.

Petite enfance

Quelles solutions pour garder nos tout petits ?

En l'espace de cinq ans, la Ville a créé près d'une centaine de places de crèche sur le territoire dunkerquois. Face à une demande toujours plus accrue, la municipalité tente de trouver de nouvelles solutions pour l'accueil régulier des tout petits.

C'est une réalité démographique : nous vivons aujourd'hui plus longtemps et faisons plus de bébés qu'il y a trente ans. Avec un taux de fécondité de deux enfants par femme, la France se classe même en tête des pays européens. Dunkerque comme les autres villes françaises n'échappe pas à la règle : alors que la population dunkerquoise des soixante ans et plus a augmenté en l'espace

de cinq ans, le nombre de naissances dans notre commune a lui aussi explosé, passant de 1 576 en 2003 à 1 721 en 2008. Des évolutions qui ne sont pas sans conséquence sur la gestion de la ville au quotidien. Si de multiples structures ont d'ores et déjà été aménagées pour accueillir nos seniors (voir pages 12-13), la municipalité veille également à la mise en place de crèches afin de permettre aux parents dunkerquois de concilier au mieux vie professionnelle et vie familiale. La

Quelques chiffres

* Au total, la Ville dispose de 211 places destinées à l'accueil régulier des tout petits :
 100 places en crèche familiale,
 40 places à la crèche collective des Tout Petits, 40 places à la crèche collective des Glacis,

16 places au multi-accueil du Banc Vert, 10 places au multi-accueil de la Tente Verte, 5 places à l'hôpital maritime de Zuydcoote.
 * En moyenne, une place en crèche coûte 8,80 euros de l'heure à la Ville.

Ville, soutenue financièrement par la Caisse d'allocations familiales, a ainsi créé en l'espace de cinq années près d'une centaine de places de crèche supplémentaires sur le territoire, portant à plus de 200 le nombre de places en accueil régulier pour les jeunes Dunkerquois. Réparties dans les différents quartiers, ces structures gérées par l'Aduges sont destinées en priorité aux enfants dont les parents travaillent à temps plein ou partiel ou sont en formation.

De l'accueil régulier collectif...

La crèche des Glacis reçoit en journée continue (du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30) près de 40 enfants âgés de 10 semaines à trois ans dont les parents travaillent à temps complet. Une équipe de professionnels qualifiés (puéricultrices, auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants) est chargée de mettre en place des activités en lien avec les besoins, les rythmes et les compé-



tences des enfants. Un pédiatre assure en outre un suivi régulier. Répartis en trois catégories d'âge, les enfants bénéficient ainsi de programmes d'animation adaptés. Inaugurée en septembre 2007, la crèche des Tout Petits fonctionne selon les mêmes principes. Elle dispose elle aussi d'une quarantaine de places. La crèche collective de l'hôpital maritime de Zuydcoote reçoit quant à elle les enfants de 0 à 3 ans du lundi au vendredi de 6 h 10 à 19 h 15. L'accueil des tout petits n'est pas uniquement destiné au personnel de l'hôpital puisque, sur les 25 places que compte la structure, la municipalité a réservé cinq places à l'intention des familles dunkerquoises. Cette crèche collective répond ainsi aux besoins des parents résidant à l'est de l'agglomération, dans des quartiers éloignés du centre-ville.

Enfin, si les multi-accueils situés dans les quartiers du Banc Vert (Petite-Synthe) et de la Tente Verte (Rosendaël) permettent de recevoir les enfants de manière occasionnelle (type halte-garderie), ils proposent également un accueil collectif régulier pour les petits de 0 à 3 ans du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30. Ces deux établissements disposent ainsi de 26 places permanentes prioritairement accessibles aux enfants dont les parents travaillent à temps partiel. Enfin, rappelons que sur l'ensemble du parc, 28

places sont réservées à l'association « Place aux petits » créée en 2008 à l'initiative de la Ville et rassemblant la Communauté urbaine, l'Établissement public de santé mentale des Flandres et la commune, pour leurs salariés afin de répondre à leurs besoins de garde.

... à l'accueil régulier individuel

En parallèle à l'accueil en structure collective, les familles peuvent opter pour un accueil individuel régulier au sein de la crèche familiale. Plus d'une centaine d'enfants de moins de trois ans sont ainsi accueillis au domicile des 38 assistantes maternelles de la structure. Encadrées par des professionnels, ces dernières accompagnent régulièrement les enfants aux activités proposées par la crèche familiale. L'établissement gère également le suivi des assistantes maternelles, leur propose des formations régulières et leur procure le matériel et les équipements utiles au développement de l'enfant. Un des avantages de ce mode de garde est qu'il offre une formule souple pour les parents qui disposent notamment d'horaires de travail atypiques. Depuis 2003, une quinzaine d'assistantes maternelles ont ainsi été recrutées pour faire face à la demande et permettre l'accueil de 40 enfants supplémentaires. Reste la question du financement: pour l'en-

semble de ces structures d'accueil régulier, le tarif des places pour les tout petits est modulé en fonction du revenu familial, de la composition de la famille et du temps de présence dans la structure. L'attribution des places s'effectue quant à elle au sein d'une commission présidée par l'adjointe à la petite enfance et regroupant notamment les directrices de crèche et les responsables de la Ville et de l'Aduges. Réunie deux fois par an (en mai et en novembre), la commission tente ainsi de trouver des solutions concrètes à chaque problème de garde.

Aujourd'hui confrontée au désengagement de l'État et aux nouvelles orientations de la Caisse d'allocations familiales qui a vu ses taux de financement plafonnés bien en deçà de ce qu'il lui était autorisé précédemment, la Ville tente de poursuivre ses efforts dans l'accueil des tout petits. La création prochaine d'une structure multi-accueil dans le quartier du Grand Large et l'extension du relais d'assistantes maternelles devraient permettre aux parents dunkerquois de trouver un mode de garde adapté à leur situation. ♦

* Les inscriptions aux crèches collectives, familiales et multi-accueils sont effectuées sur rendez-vous au 1 rue du Jaguar aux Glacis. Tél. 03 28 63 45 41.

La halte-garderie pour un accueil occasionnel

Si les crèches collectives accueillent les bébés de façon régulière, les haltes-garderies situées dans les maisons de quartier de Dunkerque (Basse Ville, Pont Loby, Pasteur, Jeu de Mail, Soubise, Glacis, Méridien et Rosendaël-Centre) permettent aux parents de disposer de quelques heures de temps libre. Elles constituent également un moyen d'offrir aux tout petits des temps de rencontre avec d'autres enfants, des activités d'éveil, et les préparent en douceur à l'entrée à l'école maternelle. Ces structures accueillent les enfants de 2 mois et demi à 5 ans révolus pendant les périodes scolaires, et jusqu'à 3 ans révolus pendant les vacances scolaires et les mercredis. Renseignements auprès des maisons de quartier concernées.

Questions à Joëlle Crockey, adjointe chargée de la petite enfance

L'accueil des jeunes enfants demeure une des principales préoccupations des parents dunkerquois. Pouvez-vous revenir sur les dernières réalisations mises en place par la municipalité en la matière ?

Depuis la signature du premier contrat enfance avec la Caisse d'allocations familiales, la Ville a développé de nombreuses structures d'accueil répondant aux besoins des familles. Ainsi, la municipalité a travaillé à la création des haltes-garderies de Soubise et de la maison de quartier de Rosendaël et à l'extension des places en accueil permanent dans les multi-accueils de la Tente Verte et du Banc Vert, et a procédé au recrutement de 15 assistantes maternelles au sein de la crèche familiale. Dernièrement, l'inauguration de la crèche collective des Tout Petits rue de l'Esplanade a permis d'ouvrir 40 nouvelles places en accueil collectif régulier.

Avec l'arrivée des premiers habitants dans le quartier du Grand Large, la création d'une structure multi-accueil est également envisagée...

La Ville souhaite en effet créer un multi-accueil de 25 places permettant de recevoir 20 jeunes enfants

en accueil régulier et 5 tout petits en accueil occasionnel. Cette création va permettre de renforcer le potentiel de places de crèche et de halte-garderie existant sur la commune et ainsi de répondre aux besoins des familles qui s'installeront dans les années à venir au cœur de ce nouveau quartier. Cette création est aussi la réponse la plus adaptée pour les ménages actifs pour lesquels plusieurs modes de garde sont nécessaires. La Caisse d'allocations familiales et le Conseil général sont nos partenaires financiers et techniques pour cette réalisation prévue pour la fin 2010, voire 2011.

On a vu qu'un effort important avait été consenti ces dernières années dans l'accueil des tout petits. Qu'en sera-t-il pour les mois à venir ?

La municipalité tente de poursuivre sa politique en faveur de la petite enfance malgré le désengagement de l'État et la baisse progressive des concours financiers de la Caisse d'allocations familiales. Dans ce contexte, il sera sans doute difficile de continuer à monter des structures d'accueil pour les petits. En outre, si le gouvernement décide à court ou



moyen terme de ne plus comptabiliser les enfants de moins de 3 ans dans les écoles maternelles, ces derniers resteront plus longtemps dans nos structures d'accueil, réduisant du même coup le nombre de places disponibles. Soucieuse d'améliorer l'information des parents dans ce domaine, la Ville envisage aujourd'hui le développement et l'extension du relais des assistantes maternelles parents en le délocalisant à l'école maternelle des Vieux Remparts, libérée depuis septembre 2008. Cette restructuration, actuellement à l'étude, permettra notamment la création d'un fonds de documentation, d'un espace de réunion et d'animation pour les parents et les assistantes maternelles, et la prise en charge des informations sur l'offre et la demande de garde. Elle s'accompagnera du transfert de la médecine scolaire et de la protection maternelle infantile constituant ainsi un véritable pôle enfance.

Seniors

Une maison de retraite adaptée aux personnes âgées dépendantes

Construite il y a trente-cinq ans pour accueillir des personnes âgées autonomes, la résidence Van Eeghem, foyer-logement géré par le CCAS, a été transformée en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

La politique de la Ville en faveur des personnes âgées est de favoriser autant que faire se peut leur maintien à domicile, parce que cela correspond à la volonté d'une grande majorité d'entre elles et que rester chez soi, dans son environnement, dans son quartier, demeure la solution idéale tant que la santé le permet. Or il arrive un temps où cela n'est plus possible malgré la sollicitude des familles et les efforts des services spécialisés qui interviennent aussi bien pour des soins que pour un soutien dans les tâches ménagères. Cette opération exemplaire a également été réalisée en raison



de l'évolution du public sollicitant une admission en établissement. Il y a vingt ans, les personnes âgées sollicitaient une entrée en foyer-logement pour accéder à de meilleures conditions d'habitat. Aujourd'hui, ce sont principalement les personnes âgées en perte d'autonomie physique ou psychique qui recherchent un mode d'hébergement adapté. C'est pour ces personnes que la Ville a entrepris de transformer la résidence Van Eeghem en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. C'est la quatrième structure de ce genre sur le territoire communal, à côté des deux établissements publics du centre hospitalier (Les Charmilles et la Pergola) et de celui privé des Petites Sœurs des pauvres (Ma Maison).

Une restructuration complète

Lancé en avril 2006 par le groupe Habitat du Nord, le chantier de restructuration vient de s'achever face au centre hospitalier à Rosendaël. Le bâtiment a été revu de fond en comble pour le rendre plus confortable et plus fonctionnel. On a parfois démolì, mais c'était pour mieux reconstruire. Surtout, on a agrandi - la surface des chambres a été doublée - et mis de la couleur. Les petites chambres d'antan ont laissé place à 55 studios avec



salle de bains aménagée pour personnes handicapées et kitchenette. Les résidents les agrémentent avec leur propre mobilier autour d'un lit médicalisé fourni par la structure. L'espace Arc-en-ciel, réservé à treize malades d'Alzheimer, a été aménagé au rez-de-chaussée avec le souci de répondre le mieux possible aux attentes thérapeutiques propres à ces maladies.

Au rez-de-chaussée toujours, un hall d'accueil spacieux ouvre sur un restaurant, un salon de coiffure, une bibliothèque et une salle polyvalente scindable en deux, qui peut être ouverte au besoin sur le quartier pour accueillir, entre autres, des manifestations intergénérationnelles. L'équipement propose des salles de bains médicalisées et des salles de soins. On y trouve également une pièce de



vie commune centralisée et autonome, avec des kitchenettes pour organiser, par exemple, des goûters ou accueillir les familles. Outre les bâtiments et équipements, de nouveaux services d'accompagnement et de suivi médical ont été mis en place avec le recrutement d'une infirmière coordinatrice, d'aides-soignantes et d'auxiliaires de vie sociale. Si les résidents conservent le choix de leur médecin traitant, un médecin coordonnateur, présent dans l'établissement, a pour mission d'assurer le lien entre tous les intervenants et de garantir la qualité des soins. Quant au bâtiment de 18 pavillons situé à proximité immédiate du nouvel EHPAD, il conserve son statut de résidence-logement sans services. Il continuera donc d'accueillir des personnes âgées de plus de 60 ans autonomes. ♦

Questions à Fabrice Baert, adjoint aux personnes âgées

Pourquoi avoir transformé Van Eeghem en EHPAD ?

Nous devons faire face à une importante demande d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes tant physiquement que psychiquement. Il est donc indispensable d'adapter l'offre d'hébergement aux besoins de cette population. La construction de la petite unité de vie Alzheimer qui sera achevée d'ici la fin de l'année à Malo répond à la même problématique. Je note également que notre politique de maintien à domicile, associée à l'allongement de l'espérance de vie, a porté ses fruits. Il y a vingt ans, on entrait en maison de retraite vers 65 ans, aujourd'hui on le fait à 80 ans passés.

Mais le grand âge venant, on arrive plus rapidement à des situations de dépendance. Des études prévoient que le nombre d'octogénaires augmentera de 40 % dans dix ans... C'est notre devoir d'anticiper cette évolution démographique.

Comment s'est déroulé le chantier ?

La restructuration de la résidence Van Eeghem a été un chantier que l'on peut qualifier de lourd, d'autant plus qu'il a été entrepris en maintenant des personnes âgées dans la structure. Il y a eu des nuisances, notamment du bruit, qui ont perturbé la vie quotidienne des résidents, mais les transférer dans d'autres

établissements aurait présenté des inconvénients, psychologiques en particulier, plus importants encore. Je tiens à les remercier pour leur patience car ils ont compris l'enjeu du projet. J'associe à ces remerciements les entreprises qui ont fait le maximum pour réduire ces nuisances et le personnel de la résidence dont les conditions de travail n'ont pas été faciles.

Van Eeghem devient le premier EHPAD géré par le Centre communal d'action sociale...

Il vient compléter un dispositif composé de cinq résidences sans services, du foyer-logement Louis Matthys, de la résidence services intégrés de la rue de la

Le CLIC à votre service

Le Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC du Littoral) répond aux questions relatives à l'hébergement des seniors. Il est situé 112 avenue de la Libération aux Glacis. Tél. 03 28 62 87 08.

Quatre structures sont cependant joignables directement :

- ♦ l'EHPAD Van Eeghem (Linda Zawadzki, tél. 03 28 63 32 14),
- ♦ le foyer-logement Louis Matthys (Laurence Bémowski, tél. 03 28 24 10 03),
- ♦ la maison Maria Schepman (Véronique Kalicki, tél. 03 28 24 99 30)
- ♦ la résidence services intégrés en Basse Ville (Isabelle Nave, tél. 03 28 61 80 37).



Paix et du domicile collectif Maria Schepman. Si vous ajoutez les autres structures publiques et privées présentes sur notre territoire, Dunkerque offre aux seniors un très large choix d'hébergement qui tient compte de leur degré d'autonomie ou de dépendance. Cette capacité d'adaptation offre également des possibilités de parcours de l'autonomie vers la dépendance dans des structures bien insérées dans les quartiers.



Petite enfance

Des espaces d'échange et d'écoute

De nombreux ateliers parents-enfants sont ouverts depuis plusieurs années dans les maisons de quartier de l'Aduges. Jusqu'à présent, un seul d'entre eux - l'espace « Le Toboggan » du Carré de la Vieille - était labellisé lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) selon des critères définis par la Caisse d'allocations familiales. Aux termes d'un avenant au contrat enfance jeunesse signé par la Ville et la CAF, ce sont six autres ateliers parents-enfants qui viennent d'obtenir le label et de bénéficier ainsi de moyens financiers supplémentaires. Ils sont

situés dans les maisons de quartier de Rosendaël-Centre, du Méridien, des Glacis, Soubise, de l'Île Jeanty et Pasteur. Gratuits, animés par des professionnels de la petite enfance, ils fonctionnent au rythme de séances hebdomadaires, bimensuelles ou trimestrielles. Ils visent à offrir une aide à la parentalité et à favoriser la socialisation des enfants de moins de 6 ans à travers des groupes de parole et un programme d'activités ludiques. ◆

Renseignements complémentaires et inscriptions dans les maisons de quartier précitées.

Seniors

Les après-midi dansants

Ouverts aux Dunkerquois âgés de plus de 60 ans, les après-midi dansants se dérouleront le mercredi 8 avril (Petite-Synthe, Dunkerque-Sud et Mardyc) à partir de 14h30 à la Concorde, les jeudi 9 (Malo-les-Bains et Dunkerque-Centre) et vendredi 10 avril (Rosendaël et Dunkerque-Centre) au Kursaal. Les inscriptions seront enregistrées sur présentation d'une pièce d'identité portant l'adresse actuelle du titulaire ou à défaut d'un justificatif de domicile. Elles se dérouleront du lundi 16 au vendredi 27 mars

de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h dans les maisons d'animations seniors de Dunkerque-Centre (44 rue du Maréchal French), Dunkerque-Sud (22 rue de l'Abbé Choquet), Rosendaël (1 bis rue Paul Doumer) et Malo-les-Bains (54 rue du Général Hoche). Concernant Petite-Synthe, des permanences seront tenues à la salle de la Concorde (lundi 16 et mardi 17 de 9 h à 11 h 30), à la maison de quartier du Progrès (lundi 23 de 14 h à 16 h) et à la résidence Louis Matthys (mardi 24 et mercredi 25 de 14 h à 16 h). Renseignements complémentaires au 03 28 58 93 89 (Catherine Bekaert).

Patrimoine

Le carillon de Saint-Éloi se refait une jeunesse

Le chantier de restauration du carillon du beffroi de l'église Saint-Éloi vient de démarrer. Six mois de travaux sont nécessaires pour remettre en état la structure supportant les quarante-huit cloches de l'instrument. La tâche n'est pas aisée pour les ouvriers puisque le carillon, niché au sommet du beffroi, dépasse les seize tonnes. Les cloches vont ainsi être démontées une par une de l'édifice. L'artisan campanaire se chargera ensuite de les nettoyer et concevra dans le même temps un nouveau clavier. Une nouvelle structure sera également réalisée. Parallèlement, de multiples travaux vont être effectués au sein même du beffroi : une vaste cabine destinée au maître carillonneur ainsi qu'une solide passerelle seront construites afin de

rendre l'instrument accessible à la visite. Les Dunkerquois devraient donc entendre à nouveau chanter le carillon de l'église Saint-Éloi d'ici le mois de juillet. Engagée dans une démarche de restauration de son patrimoine musical, la Ville a pu démarrer ce chantier d'un montant de 482 700 euros HT grâce au Conseil général et au partenariat signé avec le groupe Total. La société, par le biais de la Fondation du patrimoine, a en effet apporté un soutien financier à hauteur de 255 000 euros. Rappelons par ailleurs que l'appel à souscription lancé par la Ville en janvier 2008 est valable jusqu'à la fin du mois de mars. Si vous souhaitez contribuer à la restauration du carillon de Saint-Éloi, rendez-vous sur le site www.ville-dunkerque.fr. ◆



Le carillon de Dunkerque lors de son inauguration en 1962.



Enfance

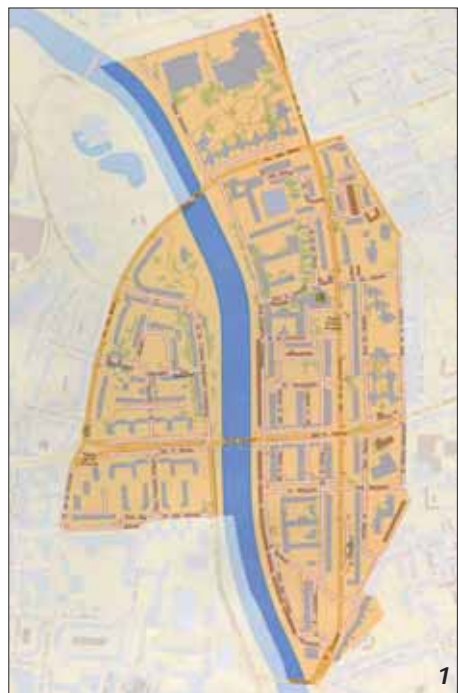
La Maison de l'éducation, pilote de l'accompagnement éducatif

Créée en 1992 par la Ville et l'Éducation nationale, la Maison de l'éducation s'était distinguée en matière d'accompagnement scolaire en instaurant le principe du flux dirigé. C'était la première fois que des enseignants pouvaient envoyer des élèves en difficulté dans une structure pour une aide aux devoirs ciblée. La Maison de l'éducation se veut tout aussi exemplaire cette année en se fixant un objectif plus ambitieux encore : harmoniser sur l'ensemble de la ville les politiques locales et nationales en matière d'accompagnement éducatif, avec pour seule volonté la réussite scolaire de chaque enfant. Un grand nombre de services périscolaires sont offerts sur le territoire communal par la Ville, l'Éducation nationale et les maisons de quartier. Il s'agit d'harmoniser cet ensemble tout en veillant à ce que chaque enfant bénéficie d'un accompagnement de qualité. Pour ce-



la, elle instaurera un dialogue permanent entre les partenaires à travers la création de groupes de travail. Lieu d'accueil et d'écoute, elle proposera aussi des moments de rencontre et d'échange entre les familles, les animateurs, les représentants des structures éducatives et les enfants. Pôle de ressource et de formation, elle veut également être un lieu de référence en initiant de nombreuses actions. Elle instituera ainsi une formation labellisée Éducation nationale au bénéfice des animateurs en accompagnement éducatif de l'Aduges, apportera un soutien aux parents pour l'aide aux devoirs à la maison, offrira une aide aux familles qui maîtrisent mal ou peu la langue française, assurera un apport méthodologique aux collégiens et lycéens et suscitera la création d'un fonds documentaire consacré à l'éducation... Il est prévu que ce dispositif soit opérationnel en septembre. ◆

Un nouveau quartier Dunkerque-Glacis-Victoire



1- Le périmètre du nouveau quartier englobe au nord la piscine et la patinoire.

2- Dunkerque-Glacis-Victoire, un quartier de 4 300 habitants.

3- Les 19 nouveaux délégués communaux ont été installés le 9 février en présence de Madame Loorius.

4- Autour de Marie-Noëlle Loger, maire adjointe, Lydie Montacq, responsable de mairie, Christine Ducassou, médiatrice de quartier, et Françoise Ovlion, secrétaire, composent l'équipe administrative.



Depuis le 4 juillet 2008, le conseil municipal a voté la création d'un nouveau quartier dunkerquois, le sixième, aux Glacis. Élargi à l'îlot de vie Victoire, le nouveau territoire s'étale donc de l'avenue des Bains et de la rue de la Victoire à l'ouest aux rues Jacobsen et de Floride à l'est, ainsi que de la place Paul Asseman au nord à la rue des Arbres et au pont Emmery au sud. Fort d'une population d'environ 4 300 habitants, le quartier avait été placé sous la responsabilité du regretté Henri Loorius, premier maire adjoint de Dunkerque-Glacis-Victoire. C'est désormais Marie-Noëlle Loger, déjà en charge des fêtes et de l'animation, qui lui succède : « Michel Delebarre a souhaité me confier l'animation politique de ce nouveau territoire que je connais

bien, que j'aime et où je réside depuis vingt-deux ans. »

Si les limites du quartier doivent encore être validées lors du conseil municipal du 9 mars, le conseil communal, lui, est déjà en fonction, installé par Michel Delebarre, député, maire de Dunkerque, le 9 février dernier. Composée de 19 membres, cette nouvelle instance de démocratie participative regroupe 14 nouveaux délégués communaux et 5 anciens, issus de Dunkerque-Centre et Rosendaël. C'est à François-Xavier Oszustowicz, l'un de ces habitués de la démocratie directe, que le premier magistrat a choisi de confier la présidence d'un conseil dont les commissions seront partagées avec le conseil communal de Dunkerque-Centre. « Outre les commissions existantes, les délégués communaux de Dunkerque-Glacis-Victoire pourront évidemment

imaginer de nouveaux axes de travail et de réflexion », précise Marie-Noëlle Loger. « Il est en outre bien évident que le quartier continuera de travailler avec Dunkerque-Centre dont il relève historiquement. »

Une mairie et une équipe de quartier

Doté donc d'un véritable conseil communal, Dunkerque-Glacis-Victoire est également pourvu d'une mairie de quartier, sise 20 avenue de la Libération. Placée sous la responsabilité de Lydie Montacq, l'équipe administrative accueille le public depuis septembre dernier, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30. Les habitants peuvent s'y adresser pour toutes démarches relatives à des questions de voirie, de trottoirs, de circulation, de sécurité... Quant à

l'état civil, s'il reste rattaché à celui de Dunkerque-Centre, la mairie de quartier pourra évidemment renseigner toute demande d'information et, le cas échéant, relayer la démarche des habitants : ce sera notamment le cas pour les personnes à mobilité réduite. Quant à la police municipale, l'effectif de la brigade de Dunkerque-Centre non seulement continuera d'assurer mais augmentera sa présence quotidienne dans les îlots de vie Glacis et Victoire. Enfin, préoccupation historique des Glacis et chère à l'Adal d'Henri Loorius, le logement restera demain un souci constant de l'équipe municipale. « Si aucun dossier de demande de logement ne sera instruit par la mairie de quartier, nous serons là pour entendre la population et servir de relais auprès des instances compétentes », explique Marie-Noëlle Loger.

Enjeux et ouverture

Véritable creuset populaire niché au centre de la ville, Dunkerque-Glacis-Victoire se donne aujourd'hui des enjeux nouveaux : « Il y a d'abord le futur collège Arthur-Van-Hecke dont les travaux vont débuter au printemps. Il s'agit là d'un équipement de qualité ouvert à nos enfants mais pas seulement, insiste la maire adjointe. L'architecte Philippe Fasquelle (cabinet Toth-Fasquelle) et son équipe ont imaginé un établissement ouvert sur son quartier et où les habitants dans leur ensemble seront les bienvenus. » Les associations pourront profiter des salles culturelle et sportive du collège. Mieux encore, les classes pupitres ou l'espace de restauration pourraient aussi faire demain l'objet de conventions entre l'établissement et les habitants.

« Mais outre ce projet d'importance, les en-

jeux sont multiples pour notre quartier, affirme avec enthousiasme Marie-Noëlle Loger. Il y a la sécurisation de la traversée de l'avenue de la Libération entreprise par les habitants et les délégués communaux ; l'émergence de la fête du Printemps, initiée par la maison de quartier, et qui doit prendre demain une envergure nouvelle en partenariat avec le comité de quartier Glacis-Victoire et les associations ; mais aussi la réflexion sur le plan de déplacements scolaires ou la reconquête des bords de canaux... »

Autant d'enjeux pour asseoir demain plus encore l'identité de Dunkerque-Glacis-Victoire et faire que chacun se sente bien dans un quartier chaleureux au centre de l'agglomération dunkerquoise, totalement ouvert sur le cœur de Dunkerque. ♦